
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2012-2013

27 JUIN 2013

PROJET DE DÉCRET

PORTANT ASSENTIMENT À LA CONVENTION ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE
ET LE JAPON TENDANT À ÉVITER LES DOUBLES IMPOSITIONS EN MATIÈRE
D'IMPÔTS SUR LE REVENU, SIGNÉE À TOKYO LE 28 MARS 1968, TELLE QUE
MODIFIÉE PAR LE PROTOCOLE SIGNÉ À BRUXELLES LE 9 NOVEMBRE 1988 ET
PAR LE PROTOCOLE SIGNÉ À BRUXELLES LE 26 JANVIER 2010, ET AU
PROTOCOLE, SIGNÉ À BRUXELLES LE 26 JANVIER 2010, MODIFIANT LA
CONVENTION ENTRE LE ROYAUME DE BELGIQUE ET LE JAPON TENDANT À
ÉVITER LES DOUBLES IMPOSITIONS EN MATIÈRE D'IMPÔTS SUR LE REVENU⁽¹⁾

ERRATUM

(1) Voir Doc. n°495 (2012-2013) n°1 et 2.

Le document 495 (2012-2013) n°2 doit porter la date du 18 juin 2013.